

DÉPARTEMENT  
LOZÈRE

ARRONDISSEMENT  
Mende

CANTON  
Nasbinals

MAIRIE DE MARCHASTEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22/05/2013

**Nombre**

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille douze et le vingt-deux mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

**Objet**

Création d'un poste  
d'adjoint administratif de  
1<sup>ère</sup> classe

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Mr Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy Ensuque ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe en raison d'un avancement d'échelon,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013.

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14/05/2013

Pour extrait conforme au  
registre  
Fait à Marchastel le 22/05/2013  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire, après  
dépôt ou transmission en  
Préfecture le 22/05/2013 et  
publication ou notification le  
22/05/2013

agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget au chapitre 012

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents